

Légende

Zone urbaine

- UA
- UB
- UE
- UX
- UY
- IAUa
- IAUb
- IAU
- N
- A
- Aj

Prescriptions règlementaires

- Arbre ou buisson à préserver ou planter (L151-23 CU)
- Bâtiment ou élément remarquable (L151-19 CU)
- Bâtiment remarquable avec changement de destination possible (L151-11 CU)
- Volume et forme du corps de ferme principe à maintenir
- Emplacement réservé
- Secteur de jardin, verger, espace vert à protéger (L151-23 CU)
- Bâtiment remarquable à conserver (L151-19 CU)
- Périmètre d'attente
- Orientations d'aménagement et de programmation
- Haie ou alignement d'arbres à préserver ou reconstituer (L151-23)
- Mur remarquable au titre du L.151-19

Autres

- Bâtiments
- Parcellaire

DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

RÉVISION DU
PLU
DE CHARNY

ARRÊT DE PROJET

5.2

Plan du bourg - 1/2000e

VU POUR ÊTRE ANNEXÉ À LA
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 06/03/2018

LE MAIRE



Dossier n° 16 105

